

Compte-rendu de la réunion ordinaire de conseil municipal du Vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

Etaient présents : Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Nadine THERY, Amélie BEUGNET, Marie TETART, Grégory CUISINIER

Etaient excusés : Lysiane PREVOST, Johann LAUVAU

- Ordre du jour** :
1. ***Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs***
 2. ***Approbation des comptes rendus des 8/03/2023 et 12/04/2023***
 3. ***Décisions modificatives du budget :***
 - ***Commune***
 - ***Service des eaux et assainissement***
 4. ***Délibérations :***
 - ***Taux d'imposition 2023 à modifier***
 - ***Bois St Pierre : retrait d'Hannescamps et adhésion syndicat Gy Scarpe***
 5. ***Point projet travaux de rénovation salle des fêtes***
 - ***Fonds vert***
 6. ***Présentation devis gestion cimetière***
 7. ***Point école :***
 - ***Contrats rentrée 2023/2024***
 - ***Présentation devis maintenance classe mobile ENI + tablettes***
 8. ***14 juillet***
 9. ***Fête communale***
 10. ***Questions diverses***
 - ***Local terrain de foot***

* * *

1. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Mr le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre à Arras. Pour cela, nous devons procéder à l'élection d'un délégué et 3 suppléants en vue de ces élections.

Thierry ROUCOU est élu délégué

Jean-Jacques BODELET, Marie-Cécile COLLIER et Grégory CUISINIER sont élus suppléants.

Le procès-verbal est rédigé.

2. Approbation des comptes rendus des 8/03 et 12/04/2023

Les comptes rendus ayant été remis avec les convocations, Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant leur contenu. Aucune remarque particulière de la part des conseillers.

3. Décisions modificatives du budget

- **Commune** : Les crédits n'ayant pas été ouverts au chapitre 67 lors du budget, il est nécessaire de prendre une modification du budget pour l'annulation de titres sur l'exercice antérieur. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- article 673 - titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 1724€

- article 615 - entretiens et réparations sur voiries : - 1724€

A l'unanimité, la décision modificative du budget de la commune est acceptée.

- **Service des eaux et assainissement** : Les crédits étant insuffisants au chapitre 014 pour le reversement de la taxe pollution et la taxe modernisation à l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de prendre une modification du budget. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- article 701249 - reversement redevance pour pollution d'origine domestique : + 2495€

- article 706129 - reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte : + 1496€

- article 6068 - autres matières et fournitures : - 3991€

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification du budget service des eaux et assainissement.

4. Délibérations

- **Taux d'imposition 2023 à modifier** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'envoi de la délibération du 12 avril 2023 fixant les taux d'imposition 2023, nous avons été informés par le bureau de contrôle de légalité de la Préfecture de l'irrégularité du taux de la taxe d'habitation pour 2023. En effet, la DGFIP les a alertés sur le fait que seul le taux de la taxe d'habitation avait été augmenté alors qu'il n'est pas possible d'augmenter son taux de taxe d'habitation sans augmenter ses taux de foncier (article 1636 B sexies du code général des impôts).

Après en avoir discuté, Monsieur le Maire propose de revenir au taux de taxe d'habitation des années précédentes et le conseil municipal fixe comme suit les taux d'imposition 2023 :

Taux de TAXE D'HABITATION 12.96%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 36.25%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 39.20%

- **Bois St Pierre : retrait d'Hannescamps et adhésion syndicat Gy Scarpe** : Nous avons reçu un mail du syndicat nous demandant d'attendre pour prendre la délibération car ils sont en attente de renseignements complémentaires.

5. Point projet travaux de rénovation salle des fêtes

- **Fonds vert** : Mr le Maire informe le conseil que notre demande de subvention a été accordée pour un montant de 81 837.90€ soit 10% des travaux.

Aujourd'hui, nous sommes toujours en attente de la DSIL qui devrait nous être accordée et de la Région au titre des projets structurants.

6. Présentation devis gestion cimetière

Mr le Maire explique que nous avons des soucis avec un plan de cimetière qui n'est pas à jour, ni correct. Il informe avoir été approché par une société spécialisée dans la gestion des cimetières et présente son devis. Le montant total (options comprises) du devis s'élève à 6 506.70€ TTC et comprend un contrat de services du logiciel, le paramétrage avec le relevé de chaque concession dans le cimetière afin de mettre en place un plan de cimetière complet faisant apparaître les emplacements occupés avec le nom du concessionnaire quand cela est lisible et les emplacements libres et la saisie de chaque concession dans le logiciel avec possibilité de récupérer les actes de concession en mairie, de les scanner et de les intégrer au logiciel.

Nous avons la possibilité de retirer quelques options, comme l'intégration des actes (1299.60€ TTC) et la saisie et le rattachement aux concessions des défunts (1732.80€).

Mr le Maire demande l'avis du conseil municipal. 7 conseillers sont pour une gestion avec logiciel et 2 sont contre préférant une gestion sans logiciel estimant que le coût d'un contrat de services, qui est à payer chaque année, représente une somme non négligeable (288€). Mr Lobel pense que nous devrions demander d'autres devis, Mr le Maire lui confie cette tâche. La décision est reportée.

7. Point école :

- **Contrats rentrée 2023/2024** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les contrats pour la gestion de la cantine, de la garderie du midi, l'accompagnement dans le bus et l'entretien des écoles et de la mairie.

Après s'être entretenu avec les maires de Sailly-au-Bois et Bayencourt, qui participent au financement de ces contrats par le biais d'une convention, et après en avoir discuté avec le conseil municipal, il est décidé pour la rentrée 2023/2024 de :

1- renouveler le contrat à durée déterminée de Madame Lanselle Angélique à compter du 1er septembre 2023 pour une durée de 1 an. Mme Lanselle sera rémunérée à raison de 18h hebdomadaire à l'indice Majoré 361. Mme Lanselle ne travaillera que sur les périodes scolaires, à cet effet, son temps de travail sera annualisé sur la durée du contrat. Mme Lanselle continuera à s'occuper de la gestion de la cantine (préparation de la salle et préchauffage des plats, service, nettoyage), de l'accompagnement dans le bus et de l'entretien des écoles et de la mairie.

2- renouveler le 2ème contrat à durée déterminée occupé à ce jour par Madame Dantart Stéphanie qui remplace Madame Glavieux Vanessa en congé maternité. Madame Glavieux reprendra son poste à la rentrée prochaine. Le contrat sera renouvelé pour une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2023. Mme Glavieux sera rémunérée à raison de 7h00 hebdomadaire à l'indice Majoré 361. Mme Glavieux ne travaillera que sur les périodes scolaires, à cet effet, son temps de travail sera annualisé sur la durée du contrat. Mme Glavieux s'occupera du service de cantine avec Mme Lanselle, de l'accompagnement dans le bus et de la garderie du midi.

- **Présentation devis maintenance classe mobile ENI + tablettes** : Mr le Maire informe le conseil avoir reçu un mail de ITECH nous précisant que les équipements mis en place par la communauté de communes en 2019 ne sont plus maintenus. Ils nous proposent donc de reprendre cette maintenance. Concernant l'ENI,

le devis pour un an s'élève à 450€ TTC et pour les tablettes avec 2h de formation comprises 750€ TTC. Voir avec les enseignantes, l'utilité des tablettes...

8. 14 juillet

Mr le maire demande si nous faisons la même chose que chaque année, à savoir un barbecue citoyen. Il est décidé de renouveler cette manifestation. Demander à Jules JONARD s'il veut bien prêter son barnum. Même horaire que l'année dernière. Ressortir les jeux pour les enfants. Au menu : salades, jambon grillé, saucisses.

9. Fête communale

Au programme : vendredi soir barbecue / samedi après-midi à 15h match de foot / repas à 19h30 / dimanche rassemblement de motos à 9h30 / à 16h troupes bandas / à 18h apéritif / lundi matin messe / distribution de tickets gratuits aux enfants dans l'après-midi

10. Questions diverses

- Local terrain de foot : les tables de ping-pong seront installées dans le local qu'on ouvrira toutes les après-midi cet été. Prévoir l'achat d'un filet de badminton.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 23h30.

Fait le 7 octobre 2023

Le Maire
T. ROUCOU

Le secrétaire de séance
Grégory CUISINIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. CUISINIER', written over a large, light-colored oval shape.